

## Avis d'Enquête Publique Demande de Permis d'Environnement de classe 2

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

**Adresse du bien :** Avenue de la Toison d'Or, 50 à Ixelles.

**Identité du demandeur :** A.C.P. DE LA GALERIE DE LA PORTE LOUISE 235 dont le siège social se situe Galerie de la Porte Louise, 235 à 1050 Ixelles.

Objet de la demande : l'exploitation des installations suivantes :

40 B	chaudières gaz (2 x 850 kW)
90	galerie commerçante (9580,25 m <sup>2</sup> )
132 A	Installation frigorifique (24 kW)
132 A	installation frigorifique (9 kW)
132 A	Installations frigorifiques (3 x 6 kW)
132 A	installations frigorifiques (2 x 4 kW)
132 B	installation frigorifique (119 kW)
132 B	installation frigorifique (145 kW)
153 A	ventilateur (32600 m <sup>3</sup> /h)

**Il s'agit d'une nouvelle demande de permis d'environnement de classe 2.**

**P.R.A.S.** : espaces structurants, galeries commerçantes, liserés de noyau commercial, zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE), zones de forte mixité.

**Motif principal de l'enquête :**

Installation(s) de classe 2 : article 16 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement.  
Installation(s) de classe Installations de Classe 2, soumise à enquête publique, suivant les prescriptions de l'ordonnance du 05 juin 1997 relative au Permis d'Environnement.

L'enquête publique se déroule **du 26/08/2024 au 09/09/2024.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté :

- en ligne : <https://openpermits.brussels>
- à l'Administration communale **au service S.H.E., du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 heures ainsi que le mardi de 16 h à 20 h (sur rendez-vous à partir de 18 h - pris par téléphone au n° 02/536.03.13).**

Les observations et réclamations au sujet de ce dossier peuvent être adressées :

- par courriel (PermEnviro@stgilles.brussels) ou par courrier au Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante : place Maurice Van Meenen, 39 à 1060 Bruxelles **au plus tard le 09/09/2024.**
- au besoin, oralement, pendant l'enquête publique auprès de l'agent désigné à cet effet à l'Administration communale, aux heures de consultation du dossier.

**L'enquête, annoncée ci-dessus, résulte d'une obligation légale et n'implique pas nécessairement l'adhésion du Collège des Bourgmestre et Echevins sur le projet présenté.**

Fait à Saint-Gilles, le 22/08/2024.

Par le Collège :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

(s) Laurent Pampfer.

(s) Jean Spinette.